

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

ROBE SANS COUTURE DE NOTRE-SEIGNEUR.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la pieuse solennité qui eut lieu, le 12 du mois d'août dans l'église d'Argenteuil, diocèse de Versailles. Les nouveaux renseignements, puisés à bonne source, nous permettent de compléter notre précédent récit.

La sainte Robe de Notre Seigneur, qui était l'objet de cette cérémonie, fut apportée de Constantinople en France vers l'année 800, et confiée par Charlemagne à la garde des religieuses du monastère d'Argenteuil, parmi lesquelles on comptait deux filles du grand empereur, Gisèle et Théotradé. Il est facile de penser avec quels soins elles conservèrent ce précieux trésor. Les Bénédictins, qui furent mis à leur place au douzième siècle, ont constamment montré un zèle égal pour cette sainte relique. L'un d'eux, moine de la congrégation de Saint-Maur, publia, au dix-septième siècle, une histoire très savante de la tunique sans couture de Jésus-Christ. L'abbé Ozel, qui était curé d'Argenteuil au moment de la Révolution, s'empessa de soustraire la relique à l'impiété et au vandalisme des hommes de la Terreur. Il l'enferma dans le jardin du presbytère, en présence du sieur Périer, sacristain de la paroisse. Après le rétablissement du culte en France, Périer la remit entre les mains de M. Gaulechen, qui venait d'être nommé à la cure d'Argenteuil, et qui est mort, il y a trois ans, curé de l'Abbaye-aux-Cots, à Paris. Durant les trente années de son ministère pastoral dans sa première paroisse, ce digne ecclésiastique fit de constants efforts pour raviver la dévotion à la sainte Robe ; malheureusement, ils ont été à peu près sans résultat.

Le Seigneur s'était réservé de faire connaître en son temps l'instrument dont il voulait se servir pour faire rendre à la sainte relique le culte et la vénération qui lui sont dus. Une jeune fille de Paris, inconnue au monde, mais chère aux yeux de Dieu, se propose, malgré la modicité de sa fortune, de relever, d'étendre cette dévotion, et elle en vient à bout ; de sorte que la Robe sans couture ne fut peut-être jamais aussi universellement honorée qu'elle l'est depuis quelque temps, même hors de la contrée qui a le bonheur de la posséder.

Mademoiselle Jenny Guillaume, atteinte depuis plusieurs années d'une maladie affreuse et reconnue incurable, se décida enfin, en 1827, « à renoncer aux incertitudes scientifiques des médecins, et tourna toutes ses pensées vers celui qui ne peut faillir. » C'est ainsi qu'elle s'exprime elle-même dans un rapport authentique déposé dans les archives de la fabrique de l'église d'Argenteuil. Pieuse de cette confiance qui transporte les montagnes, elle se rend à Argenteuil le jour de l'Ascension, et là, prosternée sous la chaise qui renferme le précieux vêtement du Sauveur, elle fait vœux, s'il lui accorde sa guérison, d'employer le reste de sa vie à propager le culte de cette sainte Robe. Il y a dix-sept ans qu'elle est guérie, et c'est depuis trois ans seulement qu'elle a pu mettre à exécution sa promesse. Elle s'occupa d'abord de l'ornement des autels ; puis elle fit rédiger et imprimer à ses frais l'histoire de la Relique. Mais ses modestes offrandes, au nombre desquelles est un chemin de la croix, ne pouvant remplir suffisamment son but, elle eut la pensée de faire construire une chaise avec le plus de magnificence qu'elle pourrait. A force d'économie, elle parvint à réunir la somme de 4,000 fr. Le R. P. Arthur-Martin, de la Compagnie de Jésus, se chargea de fournir les dessins de la chaise, et M. Léon Cahier, orfèvre distingué de la capitale, les a exécutés avec une habileté digne de leur destination. Ce petit monument de cuivre doré, qui rappelle nos gracieuses églises du moyen-âge, a été exposé cette année, au palais de l'industrie nationale, et y excitait l'admiration de la foule empesée. Le conseil de fabrique a fait graver sur le devant de la chaise, avec le nom de la bienfaitrice, le motif qui l'a déterminée à donner la chaise. Mademoiselle Jenny Guillaume, en priant les fabriciens d'agréer son offrande, a exigé la promesse formelle qu'en aucun temps aucune volonté humaine ne pût la détourner de sa destination primitive. Cette offre a été acceptée en effet par une délibération du conseil de fabrique, et sous les conditions voulues.

Il ne restait plus à la pieuse fille d'autre vœu à former que de faire inaugurer la chaise nouvelle avec toute la pompe convenable. Mgr. Gros, évêque de Versailles, s'est rendu à ses desirs avec d'autant plus de zèle que cette solennité lui procurait tout à la fois l'occasion de satisfaire sa piété personnelle et celle de ses chers diocésains, et en même temps d'inaugurer ses premiers travaux apostoliques sous les plus heureux auspices. Sa Grandeur se rendit, le 12 août, dans la petite ville d'Argenteuil, accompagné d'un nombreux clergé des diocèses de Paris et de Versailles ; une foule nom-

breuse, attirée par la solennité, et aussi par le désir de contempler le nouvel évêque, admira le maintien grave et pieux de messieurs les ecclésiastiques, et particulièrement du R. P. Eugène, capucin, fondateur des couvents d'Aix et de Marseille, et du R. P. Jérôme Kajsiewix, supérieur des Pères de la Résurrection. Après les prières et les chants sacrés, le R. P. Lefebvre, jésuite, monta en chaire, et, dans un brillant sermon, retraça l'histoire de la sainte Robe, et en fit ressortir, avec cette parole facile et onctueuse que tout le monde lui connaît, des instructions solides et pleines d'à-propos qui ébranlèrent plus d'un cœur. Mgr. l'évêque, qui avait préalablement déposé la sainte Tunique dans la nouvelle chaise, ordonna immédiatement une procession solennelle autour de l'église. La chaise ayant été ensuite placée au milieu du chœur, dans un riche reposoir, on donna le Salut, qui fut terminé par l'hymne de la reconnaissance.

Durant la cérémonie, les yeux des spectateurs cherchèrent vainement la pieuse donatrice : elle était modeste-ment confondue au milieu de la foule ; aussi ne venait-elle pas pour recueillir des éloges ; elle n'avait agi en tout cela que par les purs motifs de la gloire de Dieu et du salut du prochain ; elle voulait simplement se procurer la consolation de se prosterner encore une fois devant la sacrée relique, et remercier Dieu d'avoir amené à bonne fin, malgré de nombreux obstacles, l'œuvre sainte à laquelle elle s'est vouée.

En terminant, nous nous associons pleinement au vœu que Mlle. Guillaume exprime dans la lettre qu'elle adressa à Mgr de Versailles pour l'inviter à bénir Dieu de la nouvelle chaise.

« Puisse cette bénédiction ranimer la foi des fidèles, et mettre bien avant dans leur cœur cette dévotion salutaire dont les rois chrétiens des premiers âges ont donné un si éclatant témoignage ! »

Après nous être occupés de l'insigne relique d'Argenteuil, nous devrions peut-être parler de celle non moins vénérable que possède l'antique cathédrale de Trèves et répondre à certains esprits forts qui de l'existence de deux reliques, font une objection contre l'authenticité de l'une et de l'autre ; mais tout le monde ne sait-il pas que le costume des juifs se composait de plusieurs vêtements. Argenteuil possède un des vêtements du Sauveur, Trèves en a un autre, qu'y a-t-il là d'extraordinaire ?

Exposition de la Sainte-Robe à Trèves.—Nous lisons dans la Gazette de Metz :

« Trèves, la vieille cité romaine, la ville des martyrs, a la prétention, selon nous très fondée, de tenir de la munificence de sainte Hélène la robe que Jésus-Christ portait en montant au Calvaire, et que les soldats tirèrent au sort. Cette robe, que 250,000 pèlerins visitèrent en 1810, a été exposée de nouveau le 18 août à la vénération des fidèles, sur la demande du nouvel et saint évêque de Trèves, Mgr. Arnoldi.

« Il ne s'agit plus seulement de quelques milliers de chrétiens qui viennent, comme en 1810, vénérer la relique, ce sont des millions de fidèles qui affluent de toutes parts—dans un ordre et dans un recueillement, avec un empressement et une piété dont on n'a pas eu d'exemples depuis les temps du moyen-âge—comme pour protester contre les sombres prophéties de la philosophie moderne, qui déclarait naguères que le catholicisme s'agitait dans les dernières convulsions de l'agonie et ne serait bientôt plus qu'un cadavre.

« Tout ce que nous pourrions dire de ce magnifique et consolant spectacle resterait au dessous, de beaucoup au dessous de la réalité. Il faut l'avoir vu pour s'en faire l'idée. Les pèlerins augmentent tous les jours ; ils arrivent d'Alsace, de Suisse, de Bavière, de la Hesse ducale, de la Belgique ; les populations de l'immense pays situé entre Trèves et Cologne accourent en masse ; il en vient aussi des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle ; les bateaux à vapeur ne suffisent plus ; la Moselle est sillonnée de barques remplies d'hommes, de femmes, d'enfants chantant des cantiques en parties, résonnant le chapelet ou les litanies, et côtoyant des rives couvertes de piétons et de voitures. On estime à deux millions le nombre de ceux qui auront visité la sainte robe d'ici à peu de jours, dans le cas toutefois où la progression s'arrêterait. Et remarquez qu'il n'est point question de l'accomplissement d'un devoir imposé par les lois de Dieu ou de l'Eglise, que c'est une simple démarche de piété, que la croyance dans l'authenticité de la relique n'est point article de foi, que son exhibition n'a point été annoncée avec éclat, qu'une foule de catholiques en ignorent même l'existence.

« On reconnaît à Trèves la puissance des institutions que nos révolutions

ont détruites en France et le prix de l'ordre moral. Trèves ne compte ordinairement qu'une population de 15,000 âmes, proportionnée à son étendue ; 30,000 étrangers y arrivent journellement, et non seulement il n'en résulte aucun désordre, mais même aucun encombrement. Point de sergents de ville cependant, point de gardes municipaux, pas même de garnison ; — les troupes prussiennes sont au camp de manoeuvre. Qui donc maintient la tranquillité publique ? Qui donc dirige ces masses compactes arrivant par tous les faubourgs par des processions immenses ? Qui donc surveille ces bivouacs dans les rues, sur les places, dans les granges ? — trois ou quatre commissaires choisis journellement dans leur sein par les corporations ou corps de métiers !

« C'est un modeste artisan qui, vêtu d'un simple habit noir et portant une écharpe aux couleurs de la cathédrale, suffit pour arrêter une colonne souvent de 4,000 pèlerins, lui présenter l'honneur de son admission à la cathédrale, les rues qu'elle traversera, l'église où elle déposera provisoirement ses bannières et son étendard. C'est un braasseur ou un mercier qui se tient près de la relique et maintient dans une église où passent 30,000 pèlerins par jour, un ordre, une régularité, un calme décent auxquels on ne peut croire que quand on en a été témoin.

« Un seul délégué de corporation a donc plus de pouvoir à Trèves que de régiments entiers, que des milliers d'agents de police à Paris. Voici à quel point il est respecté par le peuple : un personnage de distinction, un malade arrive, s'il se présente seul pour s'intercaler dans la procession, il rencontre une résistance modérée, cependant ferme et invincible ; mais un commissaire croit-il devoir le faire passer plus tôt que d'autres, d'un seul signe de sa main la procession s'ouvre et l'autre est introduit aussitôt ; il passe avant des milliers de pèlerins, sans exciter ni plaintes ni réclamations. On a foi dans l'équité du commissaire...

« Voilà le résultat de cet ordre moral auquel on a voulu substituer la force matérielle.

« Trois cents prisonniers ayant témoigné le désir de visiter la relique ont été admis à passer devant la sainte-Rone sous la conduite de leurs surveillants. Tous s'en sont approchés avec décence, et sur leur figure était empreint le repentir.

« La religion possède donc seule le secret de toucher les cœurs les plus endurcis ; elle seule n'exclut personne de ses solennités et offre à tous ses consolations !

#### DU RAPPORT DE M. THIERS,

PAR MONSIEUR PARISIS, EVÊQUE DE LANGRES.

M. Corne, député de la Gauche, peu suspect de fanatisme clérical, reconnaît dans son livre de *l'éducation publique dans ses rapports avec la Famille* que, sous le rapport moral et religieux, il y a dans les collèges universitaires un vide regrettable : M. de Ga-parin, protestant zélé, proclame que : *Dans les collèges universitaires, l'instruction est présente et l'éducation nulle.* Mais M. Thiers est d'un autre avis ; il affirme que, dans ces établissements l'éducation est très morale et suffisamment religieuse. *On ne peut même* ajoute-t-il, *sans aucun rapport, ni littéraire ni moral, placer les maisons ecclésiastiques à côté des collèges royaux, et que c'est là une chose qu'une enquête, si faite la Chambre en arborait une, mettrait dans tout son jour.*

À l'appui de cette invariable assertion, M. Thiers donne deux raisons : la première, *le sérieux de la discipline* ; la seconde, *le sérieux de la tenue morale.* C'est à l'examen de cette étrange *apologie des collèges* que Mgr. l'évêque de Langres consacre le cinquième chapitre de son écrit. Le prélat remarque que la discipline n'a par elle-même d'action que sur les dehors de la conduite :

« Si l'inflexibilité de la discipline suffisait pour proclamer la moralité de la conduite, il faudrait dire que rien parmi les hommes n'est plus moral que les soldats, puisque rien n'est plus sévèrement discipliné qu'eux ; il faudrait dire même que les prisons sont des écoles de morale, puisque les prisonniers sont, comme vos collégiens, soumis à une discipline inflexible.

« Ne serait-on pas, malgré soi, autorisé à croire que celui qui raisonne ainsi ne soupçonne même pas ce que c'est que la morale ? Et encore tout ce raisonnement suppose, ce qui est assurément fort contestable, que la discipline des collèges est toujours inflexible, même quand c'est un maître d'études qui préside à son exécution !... Laissons donc ce premier sophisme, où tout est faux, et le principe et la conséquence. »

Quant à la franchise du traitement, vous désirez peut-être savoir ce que cela signifie ? cela veut dire, selon M. Thiers, que *la loyauté des élèves est respectée et encouragée*, ce qui n'est pas encore très clair ; que *les enfants sont traités comme des hommes*, ce qui est un funeste et ridicule contre-sens ; enfin, que *les élèves ne sont jamais poussés à la dévotion.* Voilà le grand mot ; voilà ce qui désolera les maîtres de l'Etat d'avoir certains établissements, et voilà ce qui prouve, à n'en pouvoir douter, que les maisons de l'Etat sont parfaites en soi-mêmes.

« Or, dit Mgr. de Langres, pour faire seulement entrevoir ce qu'il y a d'haberrations dans ce par-ils principes, il est bon de savoir qu'en effet il existe dans un très grand nombre de collèges un engagement réciproque contracté entre tous les élèves ils ne jurent à avoir aucun maître, et pour aucun motif, la faute d'un de ses camarades, quelle qu'elle soit. S'il ne s'agit ait que de prévenir par là ces dévotions spontanées qui viennent à un mauvais cœur, et qui souvent dégénèrent en flatteries calomnieuses, est engagement n'aurait rien qui ne fût déjà prescrit par la justice et la charité, rien non plus qui ne

s'observe dans les maisons ecclésiastiques. Mais ce n'est pas ainsi qu'on l'entend : les élèves de ces collèges font une sorte de serment par lequel ils s'obligent à ne jamais faire connaître l'auteur d'un désordre commis parmi eux, quand même tous leurs supérieurs le leur demanderaient avec instances et autorité. Chaque élève nouveau qui entre dans l'établissement est soumis avec menaces à cette condition ; et s'il est jamais connu pour y avoir manqué, même par les motifs les plus saints et les plus urgents, sa position au collège n'est plus tenable. Et voilà l'état de choses qui plaît à M. Thiers ; voilà cette loyauté des élèves qu'il faut respecter, selon lui, et même encourager. Voilà le pacte auquel il applaudit comme étant la garantie de la morale.

C'est ainsi que la jeunesse universitaire se rend digne d'entrer dans les sociétés secrètes, dont les réunions et les serments n'auront pour elle rien de fort effrayant ni de bien nouveau : elle fait au collège son apprentissage. Mgr. l'évêque de Langres avoue humblement que les établissements ecclésiastiques sont privés de cet avantage, et que, bien loin de respecter, d'encourager dans les élèves cette noble solidarité du vice et de la révolte, les chefs de ces établissements, tout en repoussant avec mépris les dénonciations inutiles ou lâches, savent, quand il le faut, exiger des révélations graves. Le prélat aurait pu ajouter que les maisons ecclésiastiques sont également dépourvues d'un instrument d'ordre et de gouvernement qui fonctionne admirablement dans les collèges de l'Université. Les maisons ecclésiastiques, pouvant compter sur l'immense majorité des élèves en cas de désordre grave, n'ont pas besoin d'espions, mais les collèges universitaires en ont grand besoin. Il y a donc, dans ces collèges, une police savamment organisée et largement payée en récompenses et en faveurs de toute espèce. Il faut n'avoir jamais mis le pied dans un collège royal, n'avoir jamais causé avec un collégien pour ignorer cela. Que M. Thiers entre dans tel collège de Paris où'il lui plaira de choisir, ses élèves lui désigneront d'eux-mêmes les mouchards. Comment en serait-il autrement ? Il y a des factions, des sociétés secrètes dans les collèges ; la police y est une nécessité ; les prévoiseurs ne peuvent pas plus s'en passer que le Gouvernement.

Quoiqu'il n'en parle pas, M. Thiers le sait, et c'est sans doute ce qui fait dire : Que la moralité ne soit pas suffisamment soignée dans les établissements laïques, c'est une chose fautive. La moralité d'un collège, c'est la conduite morale des élèves ; c'est toute leur conduite dans les instans, dans tous ses détails. M. Thiers affirme donc que, sous le rapport moral, la conduite des élèves de l'Université est toujours suffisamment soignée.

« Mais, monsieur Thiers, ces hommes qui veillent le plus souvent sur la conduite de vos élèves, ce sont les maîtres d'études ! Les maîtres d'études, dont la déconsidération est telle, même dans le corps universitaire, que nul n'ose en prendre la défense ; pour lesquels vous-même vous êtes réduit à demander une réforme ; qui sont tellement tombés, même dans votre opinion, que vous cherchez un moyen de les relever, dans l'espoir qu'on relèvera la jeunesse en les relevant eux-mêmes. Les maîtres d'études, envers qui les dédains, les dédaigns, les familiarités irrespectueuses sont comme héréditaires dans toutes les générations de vos élèves internes ; voilà les hommes sur la garantie desquels vous affirmez que la moralité est suffisamment soignée dans vos établissements ! et cependant, vous l'avez vu, ces hommes ne vous inspirent aucune confiance ! Comment ! Monsieur, vous avouez que les maîtres chargés de la surveillance sont incapables d'exercer efficacement, et vous démentez hardiment ceux qui vous disent que cette surveillance est mal faite ! vous ne réalisez qu'un des maîtres, malgré le mérite personnel de quelques-uns, sont par le fait impuissants à diriger le moral de ces multitudes de jeunes gens parmi lesquels les passions bouillonnent ; et cependant vous soutenez que ce moral est suffisamment soigné ! Mais, vraiment, n'y aurait-il pas dans ces contradictions choquantes d'un esprit supérieur, quelque accomplissement de ces paroles de la sainte-Écriture : *Hare cogitaverunt et erraverunt ; exacerbat enim illos malitia eorum* (Sap. 11, 21) !

« Ainsi, Monsieur le rapporteur, voici déjà un premier pas de fait dans l'enquête que vous proposez. Les mœurs de vos élèves doivent être mauvaises, en raison directe de l'impuissance où se trouvent les maîtres qui sont chargés de les maintenir honnêtes. Or, de votre aveu, de l'aveu de tous, cette impuissance est lamentable. Veuillez conclure... Vous vous consolez en exprimant l'espoir qu'avec quelques centaines de francs de plus dans le traitement annuel des maîtres d'études laïques, on obtiendra d'aussi bons résultats qu'avec les jeunes prêtres qui se livrent à la surveillance dans les établissements ecclésiastiques, lesquels ont, sous ce rapport, un avantage qu'il faut reconnaître. Ainsi, vous espérez faire de la morale avec de l'argent !... Si vous ne croyez pas à cet espoir, vous êtes l'ami de l'aveu exprimé ; mais, si vous y croyez, vous êtes encore mille fois plus à plaindre. »

On objecte à M. Thiers qu'il faut des maîtres croyants pour faire des croyants, et M. Thiers répond que les membres de l'Université font partie du siècle et lui ressemblent, mais dans ce qu'il a de meilleur. Ils respectent profondément la religion, secondent de tous leurs efforts les ministres du culte. M. Thiers n'ajoute pas ; et donne eux-mêmes l'exemple des pratiques religieuses. Il est obligé de reconnaître qu'en fait de pratique, les membres du corps enseignant ne peuvent généralement pas être regardés comme religieux. Mais, dit-il, *quelque négligents dans la pratique, ils respectent toutefois profondément la religion.*

« Quand on appartient à une religion, et qu'on la respecte profondément, on lui obéit... Mais oser dire qu'on respecte profondément des obligations sacrées, quand on les viole froidement, persévérément, avec l'intention de

Les vicier indéfiniment, c'est être envers elle doublement coupable : c'est ajouter l'hypocrisie à la prévarication. Des enfans catholiques, élevés par de tels instituteurs, diront un jour à leur mère qu'ils respectent profondément l'Église, mais qu'ils ne veulent pas faire leur première communion. Il est temps, enfin, surtout pour les hommes chargés de l'éducation, de déposer le masque et de déclarer ce qu'ils sent. *Aut multa moris aut multa verum.* Nous le dirons nettement : tout universitaire catholique qui ne remplit pas son devoir pascal et qui enfreint habituellement les lois de l'Église, est pour nous un homme irrégulier. Nous ne croyons pas au profond respect que M. Thiers lui attribue."

Mais nous avons bien d'autres raisons pour conclure que le corps universitaire, collectivement pris, n'est ni profondément, ni même superficiellement respectueux pour la religion. Et, par exemple, il est notoire que tous les journaux hostiles à l'Église catholique sont, dans la lutte actuelle, dévoués à l'Université. M. Thiers pourrait-il nous donner l'explication de cette sympathie ? Agr. l'évêque de Langres le prie de lui dire comment des écrivains qui font profession d'attaquer, d'insulter, de blasphémer le catholicisme, peuvent se trouver les protecteurs et les amis d'un corps qui le respecterait profondément ? Il y a plus : tous ces journaux impies, depuis le *Journal des Débats* jusqu'au *Motiv*, et mettent des rédacteurs dans tous les rangs de la hiérarchie universitaire, depuis le grand-maître et le Conseil royal jusqu'aux maîtres d'études. On répond que le Gouvernement ne peut pas empêcher qu'en dehors de leurs classes des professeurs manifestent leurs opinions.

"Eh bien ! reprend Mgr. de Langres, si le Gouvernement ne peut pas empêcher que les chefs de l'Université ne s'associent ouvertement à des œuvres anti-religieuses, nous le mandons, pour la millième fois, et nous ne pouvons vouloir que nous acceptions ces mêmes hommes, ou comme inspecteurs de nos écoles, ou comme examinateurs de nos élèves, ou comme rédacteurs de leur programme d'examen, ou comme directeurs, à quelque titre que ce soit, de l'éducation donnée à notre jeunesse catholique.

Cependant M. Thiers demande une enquête ; Mgr. l'évêque de Langres affirme que le ministre de l'instruction publique n'a pas autorisé le hardi rapporteur à provoquer une pareille mesure. Le ministre sait, dit le prélat, qu'elle lui apporterait de redoutables embarras. Si imparfaits que soient les renseignements, si flatteurs que soient les rapports qu'on lui adresse, il en sait assez pour être sûr qu'en mettant à nu tout ce qui s'est fait de bien et de mal dans les collèges depuis quarante années, il y aurait de quoi inquiéter la France. Les chefs de ce grand corps cachent dans un silence profond, comme des peines de famille, ces tristes et douloureuses plaies. Mgr. l'évêque de Langres ne les en blâme pas, et lui-même déclare qu'il se gardera bien de déchirer ce voile ; il se contente d'adresser à M. Thiers ces trois simples questions :

" 1. Un prosélytisme ardent et puissamment organisé de démoralisation ;  
 " 2. Une tyrannie de respect humain, qui dans les hautes classes surtout va jusqu'au refus insurmontable de l'accomplissement des devoirs religieux ;  
 " 3. Un granatisme d'impunité poussé jusqu'à la persécution des élèves qui se montrent chrétiens et quelquefois jusqu'à des sacrilèges plus horribles encore que ceux dont l'imprudent récit fit frémir la France en 1827 ? "

"Encore une fois, ajoute le prélat, nous ne révélerons aucun fait particulier, mais nous en signalerons en général qui suffira pour faire apprécier la similitude établie entre les collèges et les maisons ecclésiastiques sous le rapport moral et religieux. Ce fait est facile à vérifier, il s'exprime en peu de mots, le voici :

" Les collèges universitaires renferment un très grand nombre d'élèves chassés de nos maisons pour cause d'irrégularité ou d'immoralité. Au contraire nous n'avons jamais entendu dire qu'aucun établissement ecclésiastique ait reçu quelque élève expulsé d'un collège pour des motifs semblables.

" Nous demandons si ce fait n'est pas significatif, et si tout seul il ne vaut pas une démonstration. "

La place nous manque pour analyser les chapitres sur la réaction religieuse, sur les devoirs du clergé, sur la conduite du ministère et les autres qui terminent la brochure mais nous ne pouvons nous empêcher de prendre quelques lignes dans le chapitre où l'éloquent évêque flétrit le blasphème par lequel M. Thiers finit son rapport :

" L'Église est une grande, une haute, une auguste puissance, mais elle n'est pas dispensée d'avoir le bon droit pour elle. Elle a triomphé de la persécution à des époques antérieures, et cela devait être pour l'honneur de l'humanité ; elle ne triomphera pas de la raison calme, respectueuse, mais inflexible. "

" Nous avouons que nous n'avons pas pu lire sans un dur serrement de cœur ces paroles impies par lesquelles finit le rapport. Si notre confiance n'était pas placée en Dieu à l'abri de toutes les atteintes humaines il faudrait désespérer d'un pays où de tels outrages à la religion de la majorité auraient reçu, selon le *Motiv* (1), de la part de nos représentants des marques générales et très vives d'approbation. Nous allons tâcher d'y répondre avec la modération que doivent toujours conserver nos paroles, malgré les émotions bien légitimes de notre âme.

" Il est clair, d'abord que ce n'est plus aux néo-catholiques, ni à la faction imprudente du clergé ni même à l'épiscopat français que l'on prétend s'attaquer, mais à l'Église elle-même, à l'Église catholique, à cette Église de Dieu que l'on daigne appeler une haute, une auguste puissance.

" Cette Église que l'Esprit de Dieu assiste toujours immédiatement, avec laquelle le fils de Dieu doit être sans interruption jusqu'à la fin des siècles, M. Thiers la cite au tribunal de la raison et lui dit qu'elle n'est pas dispensée

d'avoir le bon droit pour elle. C'est dire assez que cette Église, fondée sur la vérité divine avec des promesses divines d'infécondité est cependant sujette à n'avoir pas le bon droit pour elle ; c'est dire surtout qu'aujourd'hui encore elle pourrait bien, si des sages comme Thiers ne la retenaient, s'écarter de la justice et prendre parti pour l'iniquité ! Et cette insulte est sortie d'une bouche qui venait de faire l'éloge de la *sage Église romaine*.

" Mais quel est donc précisément ce bon droit dont on somme ainsi publiquement notre sainte et immortelle Église de ne pas s'écarter ? Nous ne pouvons avoir sur cela le plus léger doute, puisque ces paroles sont la conclusion du rapport : ce droit c'est celui de l'Université, c'est le droit de l'enseignement donné sous la direction inévitable, sous l'action toute-puissante de l'État. L'Église n'aura le bon droit pour elle qu'autant qu'elle sera soumise à cet enseignement.

" Mais cet enseignement, quel est-il ? C'est, dit l'honorable rapporteur, l'enseignement donné par nos pareils par des laïques animés de nos sentimens. "

Nous trouvons dans la brochure de Mgr. l'évêque de Langres la note suivante :

" Dans un diocèse voisin de Paris, un ecclésiastique à la tête d'un pensionnat florissant, sollicitait depuis longtemps l'autorisation du plein exercice. Comme il suivait son affaire en personne, et qu'appuyé de protections puissantes, il ne permettait pas qu'on étouffât ses réclamations par le silence, on crut d'abord l'effrayer par des exigences innombrables et fort dispendieuses pour le matériel de la maison ; il se soumit à tout. On lui déclara ensuite qu'il lui fallait trois bacheliers et cinq licenciés. Il aurait pu demander en vertu de quel droit l'Université ose par de simples réglemens, aller, dans les mesures du despotisme bien au-delà des ordonnances et des lois ; mais il pensa que ses réflexions ne seraient qu'irriter en pure perte ceux qui tenaient son sort entre leurs mains, et quelque effrayante que fut cette condition, il aime mieux s'y résigner encore. Après d'incroyables efforts, il parvint à réunir les huit gradués déclarés indispensables et alors se présentant au ministre de l'instruction publique avec les huit diplômes exigés, il demanda qu'enfin le plein exercice lui fût accordé.

" Mais, monsieur, dit Son Excellence, vous n'avez pas d'élèves de rhétorique ni de philosophie.—Mais, M. le ministre, je ne pouvais pas en recevoir avant d'avoir l'autorisation que je demande.—Alors, à quoi bon vous accorder une autorisation dont vous ne pouvez pas faire usage faute d'élèves ?... Il fallut, pour échapper à ce cercle vicieux que cet ecclésiastique empruntât des élèves à un petit séminaire ! Et voilà ce que M. Thiers appelle user d'un droit avec un esprit libéral et modéré, qui établit une sorte de liberté de fait ! "

## BULLETIN.

*Réflexions sur la lettre des électeurs de Québec qui désapprouvent l'acte pour réunir les deux provinces.—Élections.*

Le *Canadien* du 16 courant, reproduit un extrait de sa feuille du même quantième en 1840, intitulé : *Lettre des électeurs de Québec qui désapprouvent l'acte pour réunir les deux provinces*. Ce document peut donner lieu à un grand nombre de réflexions. Il en est quelques-unes que nous croyons devoir signaler.

Il faut se rappeler que le 23 juillet 1840, le parlement impérial en annulant l'acte de 1778 qui divisait le Canada en deux provinces, sanctionna un nouvel acte qui réunissait les provinces du Haut et du Bas-Canada en un seul gouvernement. Comme ce nouvel acte déclarait que c'était le vœu des habitans du Bas-Canada et que plusieurs de ses clauses étaient de nature à donner de sérieuses inquiétudes aux Franco-Canadiens, il fut résolu de faire un choix de membres dont la première, encore mieux et l'unique qualité fut de désapprouver l'acte d'union, puisqu'il était dit dans le document, auquel nous faisons allusion, que *toute agitation de questions mineures qui pourraient détacher un seul de ceux qui désapprouvent l'acte d'union, doit être interdite, jusqu'à ce qu'on nous ait fait justice*. Mais quels étaient les griefs dont on se plaignait si fort et la justice qu'on réclamait à si grands cris ? Voici les principaux : Le Haut-Canada, avec le tiers de la population du Bas-Canada, envoie au parlement le même nombre de représentants que nous ; le Haut-Canada est chargé, conjointement avec sa nouvelle alliée d'une dette, à peu près £1,400,000 dont l'intérêt seul est de £60 à 70,000 ; il y a une liste civile permanente de £80,000 par an, etc. etc. C'était pour repousser une union, si préjudiciable au Bas-Canada, que la lettre des électeurs de Québec disait : " Rien au monde ne doit nous faire consentir à voter pour un seul candidat qui ne se déclarera pas contre cet acte et ses dispositions iniques ; car, en votant pour un tel candidat, nous consentirions à cet acte lui-même, et nous approuverions ceux qui l'ont conseillé ; nous nous déshonorerions, nous et le pays, en tendant la cou au joug dont on nous menace par ce nouvel acte, jusqu'à ce qu'il soit rappelé ou amendé, de manière à en faire disparaître les iniquités dont il est rempli. " Eh bien, cette union si injuste,

a-t-elle été dissoute? ces griefs si criants ont-ils été redressés? Les mandataires ont-ils accompli leurs promesses? Le peuple a-t-il été obéi? Car enfin, alors comme aujourd'hui, comme toujours, on criait: la volonté du peuple; c'est le peuple qui le veut. Pourtant les mandataires n'ont rien fait, et le peuple n'a rien dit. Qu'on explique ce mystère; ou plutôt qu'on prétende encore que le peuple a une volonté et que, s'il en a une, on la respecte. Les motifs dont on s'appuyait alors, étaient pourtant bien précis, bien essentiels, bien patens, bien vitaux. Puis voilà que tout-à-coup, l'iniquité se trouve justice ou du moins tolérable; c'était se déshonorer et déshonorer le pays en même temps que de voter pour un candidat favorable à l'union, néan moins rien n'a été changé, rien n'a été fait sur ce point; et personne jusqu'à présent, n'a songé même dans la présente élection à en faire mention. Voilà encore une fois ce que c'est que la volonté du peuple. Voilà ce que sont ces principes si précieux et si essentiels à la prospérité du pays. Si quelqu'un pourtant alors se fut avisé de contredire, comment l'aurait-on traité? De traître, de mauvais Canadien, de *bureaucrate*, de *churyen*, etc. etc. Cependant l'expérience a prouvé qu'il n'aurait peut être pas eu trop de tort. Car nous ne prétendons point condamner ce qui a été fait; nous voulons seulement prendre acte du passé et montrer que cette volonté du peuple n'est pas inflexible. Au moins, celui qui en favorisant l'union, aurait passé pour un traître, autrefois, pourrait bien se trouver être aussi le Canadien que tout autre, et si nous ne nous trompons, l'homme nécessaire aujourd'hui, en a été le plus ferme appui.

Il résulte de ce nous venons d'exposer, une conséquence que nous aimerions à voir admettre plus universellement parmi nous et qui nous paraît bien raisonnable surtout d'après les principes de liberté qu'on entend avancer tous les jours si fortement et si chaleureusement. Malheureusement on parle d'une façon et on agit de l'autre. On demande la liberté à grands cris et on est d'une tyrannie inconcevable. On ne veut pas même laisser aux autres la liberté d'avoir son opinion sur des choses qui sont loin d'être inflexibles et incontournables. Il nous semble pourtant qu'il n'y aurait rien de plus raisonnable. Ce n'est tant que les auteurs de la susdite lettre, malgré leur conviction inébranlable, n'avaient pu s'empêcher de le reconnaître, au moins en parole, et de déclarer que CHACUN A DROIT A SON OPINION, ET A DROIT D'AGIR D'APRÈS SON OPINION EN SE CONFORMANT A LA LOI ET AUX BIENSÉANCES. Si cette vérité était mise en pratique, combien d'altercations n'arièterait-elle pas? Il est donc bien à souhaiter, surtout dans les circonstances actuelles, que ces vérités soient mises en pratique. Nous ne saurions trop rappeler encore ces lignes patétiques, qui invitaient les électeurs à *cesser toute dispute, toute injure, toute provocation des passions et des préjugés haineux, et qui disaient surtout: il vaut mieux même endurer les insultes et les violences, que de s'en servir envers qui que ce soit. C'est par la paix, la vérité et la justice que les peuples se font respecter et qu'ils sortent victorieux des luttes où ils se trouvent engagés et donnent le démenti le plus formel à leurs calomnieux. La vérité et la justice sont une puissance. Elles triomphent au moment où elles paraissent écrasées.* Que nous aimerions à voir le peuple convaincu de ces vérités. Nous devons avouer que nous en avons entendu plusieurs fois rappeler à peu près le sens dans une assemblée récente et que nous en avons été grandement flatté. Mais nous devons dire aussi que les murmures sinistres, qui nous arrivent journellement, ne laissent pas de nous donner encore de fortes inquiétudes sur le résultat des élections actuelles. Fasse le ciel que nos craintes soient vaines.

Voici les noms des candidats élus. Nous mettons un (c) à la suite des noms conservateurs, et un (o) à la suite des opposans:

## BAS-CANADA.

Québec, MM. T. O. Aylin (o) et J. Chabot, (c)  
Trois-Rivières, M. E. Gréive, (c)  
Sherbrooke, M. Hale, (c)  
Chambly, M. L. Lacroix, (o)  
Leinster, M. J. D-witt, (o)  
Rouville, M. Franchère, (c)  
Verchères, M. J. Leslie, (o)  
Champlain, M. Guillet, (c)  
Yamaska, Dr. Rouseau, (o)  
Terrebonne, M. L. H. Lafontaine, (o).

## HAUT-CANADA.

Brockville, M. G. Sherwood, (c)  
Russell, M. Petrie, (c)  
Kingston, M. MacDonald, (c)  
Cornwall, M. R. McDonnell, (c)  
Prescott, M. Stewart, (c)

Dix heures.—L'élection de la cité de Montréal est commencée depuis une heure; il y a eu du trouble au quartier de la Reine: on n'a pas encore eu de détails.

Les députés-officiers-rapporteurs sont:

Quartier de la Reine, MM. D. Torrance,

“ Ouest, . . . John Jordan,  
“ Centre, . . . Wm. Workman,  
“ St. Laurent, . . . John Glennen,  
“ Est, . . . J. S. Ferrier,  
“ Ste. Marie, . . . J. L. Beaudry.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

## ROME.

—Les promotions suivantes viennent d'avoir lieu dans la prélature romaine:

M. Alexandre Magni et M. Spinello Antinori, tous les deux membres de la Consulte, ont été nommés auditeurs de la Rose.

M. Paul Dario, actuelle ment second successeur du tribunal criminel de la Chambre apostolique, a été nommé membre de la Consulte; il est remplacé par M. Pacca, neveu du vénérable cardinal qui était doyen du Sacré-collège.

Enfin M. Albert Ruinat de Brimont est nommé membre de la congrégation *del Buon Governo*.

—On écrit de Rome: Le calme et le silence diplomatiques qui, pendant la saison actuelle, se font ordinairement remarquer, ne prouvent pas que les affaires sommeillent; c'est au contraire à cette époque de l'année qu'elles mûrissent en silence, comme les fruits de nos jardins. Ainsi, on croit que les conflits du Saint-Siège avec la Russie et l'Espagne approchent peu à peu de leur solution. Il va sans dire que le Siège Apostolique ne peut céder sur les questions principales; mais il est peut-être possible de les régler par quelque convention. Il est vrai qu'avec la Russie ce moyen n'offre guère que de nouveaux dangers, parce qu'elle accepte et étend même, au moyen d'interprétation *monothéistes*, leur sens et leur limite; mais l'omnipotence impériale ne peut longtemps souffrir une gêne que lui imposerait une autorité extérieure, à laquelle l'orgueil moscovite n'accorde guère plus d'importance qu'à son Synode. On attendait que ce nœud gordien puisse être défilé, le Saint-Siège n'y a été dans les mesures qui sa prudence et sa charité lui ont inspirés; il vient de refuser la reconnaissance de la nomination d'un évêque de Moscovie faite, comme d'ordinaire, par ukase, c'est à dire contrairement à toutes les lois de l'Eglise.

—Sur les humbles instances des habitants de Bovagna, le Saint-Père a nommé protecteur de cette ville le cardinal Lambusch ni, évêque de Sabine, secrétaire d'Etat et des briefs.

—La fête de saint Louis, roi de France, a eu lieu avec la pompe accoutumée, à Rome, dans l'église nationale des Français, consacrée à Dieu sous l'invocation de ce glorieux monarque. Le Sacré-Collège était présent à la messe, qu'a célébré Mgr. Bonanni, archevêque de Calcedoine. M. le comte de Labor-Maubourg, ambassadeur de France, y a également assisté, ainsi que plusieurs membres du corps diplomatique, les attachés à l'ambassade, le directeur et les pensionnaires de l'Académie française des Beaux-Arts. Dans l'après-midi, le Pape s'est rendu à cette église, où il a été reçu par M. de Labor-Maubourg. Après avoir prié devant le Saint-Sacrement, Sa Sainteté a admis à lui baiser le pied, dans la sacristie, les chapelains de l'Eglise et d'autres personnes de distinction.

## FRANCE.

—Nous apprenons que plusieurs jésuites français et italiens viennent de débarquer à Bordeaux pour Madagascar, où ils vont fonder une mission.

—Un établissement de Frères des Ecoles chrétiennes vient d'être fondé en Melun-sur-Yèzes (Cher). Une demoiselle Anpérin, née de M. Delavre et ne de Fussy, morte récemment, à l'âge de 23 ans, a donné une somme de 100,000 francs pour fonder cet établissement à Melun, son pays natal. Sa sœur unique, aujourd'hui religieuse à Gatz, où elles passaient ensemble tous les hivers à cause de la délicatesse de leur santé, n'a fidèlement exécuté ses dernières volontés. Par ses soins, on a acheté à Melun une maison vaste et spacieuse avec un superbe enclos; on l'a réparée et meublée convenablement, et, le dimanche 25 août, trois Frères des Ecoles chrétiennes y étaient installés par un vicaire général du diocèse.

—Depuis quelques jours, Mgr. Borghi, évêque d'Agra et vicaire apostolique du Thibet, est de retour à Lyon, de son voyage en Angleterre et en Irlande. Il doit retourner prochainement au Bengale, où il est chargé d'ouvrir deux nouvelles missions, l'une dans Lahore, et l'autre dans les montagnes de Cachemire. Il emmène avec lui une colonne assez nombreuse de missionnaires, appartenant à diverses nations, sept frères du Saint-Viateur et

plu de la doctrine religieuse de Jésus et Marie, pour fonder des écoles. Les frères visiteurs sont destinés à la diffusion d'une école d'arts et métiers.

#### ANGLETERRE.

—(1) Et dans les journaux anglais du 7 septembre :

« Le baptême du jeune prince, second fils de la Reine, a eu lieu hier dans la chapelle particulière du Windsor. Au-sitôt que les invités ont eu pris place, le prince et les parrains et marraines de S. A. R. le jeune prince s'est formé ainsi qu'il suit : parrains et marraines ; S. A. R. le duc de Cambridge, remplaçant S. A. R. le prince George ; S. A. R. la duchesse de Kent, remplaçant S. A. R. la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha ; S. G. le duc de Wellington, remplaçant S. A. R. le prince de Leningen.

« Le prince de Prusse était vêtu d'un uniforme de couleur sombre, avec la ruban de l'Ordre de la chevalerie prussienne. La reine portait une robe de satin blanc, bordée de dentelle ; le corsage et les manches étaient également bordés de dentelles. Sa Majesté avait coiffée du diadème de diamants et portait le ruban et l'étoile de l'Ordre de la Jarretière. Sa Majesté portait en outre un bracelet avec la devise de la Jarretière en diamants : *Honni soit qui mal y pense*.

« Le prince Albert portait l'uniforme militaire et le ruban du même ordre de la chevalerie prussienne que le prince de Prusse.

« La comtesse douairière de Lyttelton a remis l'enfant aux mains de l'archevêque de Cantorbéry qui a accompli la cérémonie du baptême. Le duc de Cambridge a appelé S. A. R. Alfred-Ernest-Albert. Le jeune prince a ensuite été rendu par l'archevêque au la comtesse de Lyttelton.

#### NOUVELLE-ORLÉANS.

—Les amis de M. Chartier, apprendront avec plaisir que Mgr. Blanc, évêque de la Nouvelle-Orléans l'a appelé dans sa ville épiscopale, et l'a nommé premier vicaire de sa cathédrale qui, comme on l'a pu voir par un de nos derniers numéros, est curé sous la puissance de ce prélat, après la soumission des marguilliers. Nous nous réjouissons de cette nomination pour les habitants de la Nouvelle-Orléans en général, et en particulier pour nos compatriotes établis en cette ville, à qui M. Chartier sera heureux d'être utile.

#### Canada.

*Vol sacrilège.*—Dans la nuit de lundi à mardi des voleurs se sont introduits dans la sacristie de l'église St-Louis de la Nouvelle-Orléans et en ont enlevé six calices, dont un en vermeil, et les autres en argent. Les circonstances, qui selon le bruit public, ont accompagné ce crime prouveraient que les malfaiteurs ne voulaient prendre que les objets qu'ils ont en effet volés, qu'ils avaient ou étaient parvenus à ces objets et qu'ils avaient tous les moyens d'y arriver sans hésitation et difficulté. On dit que le matin la sacristie ne présentait aucun apparence de désordre qu'aucun autre objet n'avait été dérangé et que les portes de la sacristie, ainsi que les serrures des meubles où étaient déposés les vases sacrés, n'offraient aucune trace de violence.

Ces circonstances étranges seraient de nature à stimuler le zèle de la police pour découvrir les auteurs de ce crime. *Propagateur Catholique.*

### NOUVELLES POLITIQUES.

#### FRANCE.

—Nous lisons dans le *Journal de Rouen* :

« Une singulière rencontre a eu lieu hier à Rouen. Vers trois heures de l'après-midi, on débarquait sous la mâture, au quai du Havre, du bateau le Luxor, venant de Paris, la statue équestre en bronze de Wellington, s'acheminait vers l'Angleterre. Au même moment se présentait, sous le même appareil, le charand le Tancrède, pour mettre à terre la statue en pied et en marbre de Napoléon, destinée par le Roi à la ville d'Ajaccio.

« Les expéditeurs n'étaient pas les mêmes ; chacune des statues avait à Rouen un consignataire différent ; on les avait embarqués dans deux bateaux distincts, et pourtant elles se rencontraient à la même heure, au même lieu, et un instant elles se sont trouvées face à face sous l'enclenchement de la mâture. Une contestation s'est élevée devant le commandant du port sur le point de départ lequel devait passer le premier, de Napoléon ou de Wellington pour le rembarquement. Les deux statues ont été immédiatement rembarquées pour leur destination respective : celle de Napoléon dans un brick, qui va directement faire voile pour la Corse, et celle de Wellington dans un charand, qui la transportera au Havre. »

—MM. Bravais, Martin et Lefleur étaient enfin au sommet du Mont-Blanc, le 29 août dernier, à deux heures de l'après-midi. Leur projet était d'abord d'y passer chacun une nuit en compagnie d'un guide, sous une petite tente, pendant que les autres resteraient au grand plateau avec deux autres guides. Mais le froid était si intense qu'ils ont dû renoncer à ce projet. Le thermomètre marquait à l'ombre 7 degrés et 4 dixièmes au-dessous de zéro, vers deux heures un quart ; et la montée avait été fort pénible, au lieu que le temps fût bon. Un peu avant d'atteindre la cime, ces messieurs furent pris par un vent effroyable qui cassa la capote du Mont-Blanc, et la sensation de froid qu'ils éprouvèrent alors fut telle, qu'en arrivant à la cime, où le vent était beaucoup moins fort, il leur sembla entrer dans une chambre bien chaude (à 20, 3 au-dessus de zéro).

Ces messieurs sont restés la nuit et la journée suivante sous leur tente de grand plateau, qui, installée depuis plus d'un mois dans cet endroit, a été livrée à tout. Ils doivent, disent-ils, la vie au fabricant qui l'a faite. Car dans l'extrême solidité de cet abri, ils eussent infailliblement péri dans l'une des deux premières nuits qu'ils y ont passées, par une température de 13 au-dessous de zéro, au milieu de tourmentes effroyables.

MM Bravais et Martin ont dû ne redescendre que le 30 août ou même que le 1er septembre. Les dernières nouvelles, datées du 30, disent qu'ils s'occupaient d'achever leurs séries d'observations, et promettent des détails dans peu de temps. On appréciera tout ce qu'il a fallu de courage et de persévérance à nos trois compatriotes pour accomplir leur projet, par des circonstances météorologiques aussi défavorables, lorsqu'on se rappellera que jamais personne n'avait séjourné plus de quatre heures à la cime du Mont-Blanc, et que la plupart des voyageurs qui y sont parvenus n'ont aspiré qu'à en redescendre aussitôt.

#### ESPAGNE.

—Nous sommes véritablement étonné de remarquer dans la presse française une indifférence si générale, pour ne pas dire une ignorance si complète, sur le véritable cours des opinions politiques en Espagne. C'est à peine si un journal ou deux, dans des extraits insignifiants de la correspondance de Madrid, signalent l'attitude prise par les hommes monarchiques et religieux, soit dans les dissidences ministérielles, suscitées par M. de Viluma, soit dans les opérations préparatoires des élections. A lire les discours de nos feuilles de toutes les couleurs, on ne soupçonnerait nullement l'existence de cette opinion considérable, compacte, déjà personnifiée dans des hommes influents, qui, depuis plus de deux ans, préparent d'une manière si digne d'attention, le double salut religieux et politique de la Péninsule. L'an dernier, nous avons exposé le programme de ce parti, désigné à cette époque sous le nom de monarchiques religieux, aujourd'hui reconnu sous celui de monarchique ou monarchique constitutionnel. Quoi qu'il en soit du silence de nos journaux sur ce fait important, nous allons dire où sont arrivés et où marchent les hommes de ce parti, pour lequel nous ne cachons par nos sympathies de nos vœux.

La lutte électorale ouverte par le Cabinet Narvaez ne les trouve pas indifférents. Un excellent manifeste a été publié par eux à Madrid, et sur presque tous les points ils ont formé des candidatures, où l'on voit figurer plusieurs des hommes les plus éminents de la Péninsule par leur position ou un talent éprouvé. La candidature de Madrid nomme en tête des candidats M. le marquis de Viluma, devenu naturellement le chef, ou du moins le drapeau de parti monarchique-constitutionnel. Ce nom se trouve dans un grand nombre de listes, notamment dans celle de Valence ; tantôt M. de Viluma figure dans ces listes parmi les candidats députés, tantôt parmi les sénateurs.

La candidature de Madrid contient de plus les noms de MM. le duc de Medina-Celi, le comte de Casa Florez, J. Manuel de Berriozabal (marquis de Casa-Jara), littérateur distingué, Francisco de Paula Lobo, etc., l'archevêque de San-Jacques, le comte de la Estrella, José Manuel de Arjona, le duc de Veragua, etc. Celle de Valence présente les noms de D. Fermín Gonzalo Moron, auteur de l'un des meilleurs ouvrages historiques de l'époque ; de D. Luis Lopez Ballesteros, que nous croyons être l'ancien et l'un des meilleurs ministres de Ferdinand VII ; de J.-M. Cuadrado, fort connu dans la presse littéraire et religieuse ; du patriarche élu des Indes, de l'excellent Santiago de Tejada, défenseur éloquent des droits de l'Eglise aux Cortès de 1840 ; enfin, de M. de Calmes, dont le nom figure sans doute sur cette liste comme signe de ralliement et symbole de doctrine, puisque, d'ailleurs, son âge ne lui permet pas de s'asseoir encore sur les bancs du Sénat, les seuls où son caractère ecclésiastique lui permet de prendre place. La candidature de Castellon de la Plana, dans le royaume de Valence, porte les noms de M. Donoso Cortès, publiciste distingué, secrétaire particulier de la reine ; celui de M. Martinez Lopez, ancien employé au ministère de l'intérieur, démissionnaire après les événements de septembre 1840, et vrai modèle de loyauté, etc.

Nous bornerons là cette revue de listes de candidats ; elles sont toutes, ainsi que celles que nous venons de citer, composées de noms appartenant à la double classe des modérés monarchiques, ou des monarchiques constitutionnels. Ces désignations seules déterminent la différence qui existe entre les deux fractions du grand parti monarchique. Les premiers doivent à leurs antécédents de figurer encore dans les rangs du parti modéré, se rapprochant de plus en plus des doctrines monarchiques ; les seconds, sans antécédents sous le régime constitutionnel, apportent aux luttes suscitées par ce régime des convictions exclusivement monarchiques, assouplies néanmoins et préparées aux épreuves de la libération parlementaire.

Le royaume, et particulièrement la ville de Valence, se sont depuis longtemps distingués par une initiative vigoureuse dans les essais de régénération politique et religieuse. On n'a pas oublié les grands faits et les nobles paroles qui signalèrent leur *pronunciamento* contre Espartero. La candidature de Valence résume, en peu de mots, les tendances du parti monarchique constitutionnel. Voici le programme qui s'y trouve inscrit :

«Souveraineté résidant dans le trône.—Liberté dans l'Eglise.—Dignité et indépendance des ministres de la religion dans leurs moyens d'existence.—Représentation du pays conformément à l'esprit de ses anciennes lois fondamentales.—Emanicipation du pays à l'égard de toute influence étrangère.—Amnistie générale.—Allégement des charges publiques.—Justice pour tous les citoyens.»

Ces derniers mots ne paraissent pas inutilement ajoutés à une déclaration politique en Espagne. Jusqu'à ce jour, depuis dix ans, le régime espagnol a été une vraie tyrannie exercée par des minorités ou des majorités (peu importe, quand il s'agit de justice et de liberté) plus ou moins autocratique

et violentes dans l'usage de l'arbitraire. Le cabinet Narvaez a renversé le cabinet Gonzalez Bravo au nom de la légalité ; il a eu néanmoins le bon esprit de n'être pas toujours légal quand le sort des institutions fondamentales dépendait d'une infraction à la lettre morte de 1837, infraction réclamée par la nécessité publique ; mais ses agents ont outrepassé maintes fois ses intentions de la manière la plus impolitique et la plus naïve. Ainsi, les derniers journaux de Madrid nous rapportent le singulier fait que voici. Le chef politique de Burgos, jaloux outre mesure de faire triompher la candidature ministérielle, a dénié aux monarchiques constitutionnels la liberté de faire circuler des listes imprimées de candidats, et de s'assembler, sans une autorisation légale, pour concerter leur plan dans la lutte électorale. Burgos jette avec raison les hauts cris : on demande où est la liberté des hustings anglais ou celle de nos propres élections ; des protestations ont eu lieu ; mais on est loin d'être sûr que le cabinet désavoue et révoque son agent ; les listes imprimées et les assemblées publiques pourront fort bien rester en Espagne le privilège des partisans de Narvaez.

Un autre point du programme de Valero, contenant ces mots : *La souveraineté réside dans le roi*, exige de notre part quelque explication. Ces mots, suivant la doctrine répandue et commune en Espagne, ne font nullement supposer les excès de pouvoir royal que notre droit public réprouve et que le bon sens espagnol n'accepte pas plus que le nôtre. *La souveraineté existe dans le roi* est une forme de gouvernement, rien de plus, qui paraît bonne, nécessaire même pour la Péninsule, dans l'état présent de ses mœurs et de sa société ; mais il ne s'ensuit, ni pour nous, ni pour les hommes raisonnables en Espagne, que cette forme soit d'une nécessité absolue ni universelle. D'ailleurs, nous ne discutons aucunement, ici, la mesure dans laquelle le consentement national doit se mêler à l'initiative du pouvoir royal.

On nous demandera enfin si le parti monarchique constitutionnel a des chances de réussite dans les élections. Si nous ajoutons foi aux bulletins des provinces, publiés par les feuilles amies ou ennemies, ces chances sont nombreuses. Il paraît certain que le parti progressiste, vaincu, déconcerté par l'énergie et le nombre inépuisables de ses adversaires de toutes les nuances, s'est retiré de la lutte. Trois des coryphées de ce parti MM. Lopez, Cortina, Madoz, viennent d'arriver à Paris. Il n'est pas probable qu'ils s'y donnent rendez-vous pour travailler aux élections. Au moment où les hommes monarchiques entrent dans la voie parlementaire, constatant par ce seul fait un remarquable progrès de leur opinion, les hommes de l'anarchie s'en retirent ; c'est la preuve que le sens moral renaît et prend des forces dans les masses de la nation. Chassés de l'arène du combat légal, à cause de leur impuissance et de leur dépit, les progressistes abandonnant les rênes de l'opinion à leurs adversaires ; et dès le premier jour que ceux-ci s'exercent à les manier, ils insèrent dans leur programme ce mot : Amnistie générale. Nous les en félicitons, et nous croyons que cette devise a été dictée par un sentiment de force aussi bien que de générosité.

—Voici un exemple de la rapidité avec laquelle le fourgon français, qui transporte les dépêches anglaises et françaises de Calais à Marseille, accomplit maintenant ce trajet : la maille de l'Inde, partie de Londres le 7 août, est arrivée à Calais le 8, à 8 heures 20 minutes du matin. Partie de cette ville à 9 heures 10 minutes, elle est arrivée à Paris à 1 heure 32 minutes du matin. Partie de Paris à 2 heures 40 minutes du matin, elle est arrivée à Marseille le 11 août, à 4 heures 30 minutes du matin, ayant accompli le trajet de Calais à Marseille dans l'espace de 67 heures 20 minutes. Le fourgon contenait cinquante caisses en fer d'un pied carré où étaient renfermées les dépêches anglaises, et seize caisses en bois de diverses dimensions renfermant les dépêches de France. A l'instant où elles arrivent à Marseille, elles sont transportées à bord d'un paquebot anglais, et une demi-heure après elles sont en route pour Malte, où un bateau de la compagnie orientale les reçoit. D'Alexandrie elles vont à Suez, et de là, en traversant les déserts, elles arrivent dans l'Inde. Moins de cinq semaines ont suffi pour effectuer ce transport de Londres à Bombay. La même vitesse est observée au retour. Deux courriers, un français et un anglais accompagnent toujours le fourgon. Outre ces dispositions, le gouvernement anglais vient de faire un arrangement avec la compagnie des bateaux à vapeur des Indes-Orientales, afin de faire transporter dans le même temps les dépêches de l'Inde d'Alexandrie à Southampton directement. Par ce moyen, la correspondance de l'Inde sera reçue à Londres tous les quinze jours.

## ALLEMAGNE.

—L'Allemagne commence à se préoccuper sérieusement des efforts du protectorat russe sur les provinces turques du Danube, dont le résultat effectif est de placer la navigation du Bas-Danube, cette grande artère du commerce allemand et hongrois, dans la main de la Russie. Le colonel de génie autrichien, Birago, vient d'entreprendre, par eau, le voyage de Constantinople, en descendant le Danube et la mer Noire. Ce voyage d'inspection scientifique lui est confié dans les vues de haute et sérieuse politique. Il se rapporte évidemment aux mesures prises par le gouvernement autrichien, par suite de la conviction qu'il a de l'extrême importance de la libre navigation sur le plus grand des fleuves de l'Allemagne.

## PRUSSE.

—On se plaint amèrement, en Prusse, de la recrudescence des sévices de la douane russe contre le commerce prussien. Ce qui désole le plus la population licitrophe, c'est que la réduction en un véritable désert, où l'on ne

trouve plus ni arbres, ni habitations, d'un large rayon du pays au delà de la frontière russe, loin de supprimer la contrebande, la transforme en expéditions armées. Car les contrebandiers, sachant que l'exil en Sibérie, et quelquefois même le supplice du knout les attendent, ne s'aventurent plus au delà de la frontière que porteurs d'armes bien chargées, ce qui finira nécessairement par former, sur la frontière, une population de brigands.

## ARABIE.

—La lettre suivante a été tout récemment écrite par un Français, homme instruit et distingué, qui a été à même de voir par ses yeux les progrès de l'établissement des Anglais à Aden. Ce document, qui fournit une nouvelle preuve de l'habile persévérance de l'Angleterre et de la hardiesse de ses desseins, nous paraît à la fois important et opportun :

« Voici, mon cher ami, les détails que vous me demandez sur Aden, qu'on pourra bientôt considérer comme Gibraltar de la mer Rouge. Je désire que ces renseignements puissent être utiles à mon pays ; c'est pour cela que je vous en donne communication.

« Aden, qu'on appela autrefois *Portus-Romanus*, est une ville de l'Yemen à laquelle sa position et l'occupation récente des Anglais promettent le plus grand avenir commercial et militaire, suite et maintien de ce que l'Égypte s'avance rarement vers l'époque où elle sera une nouvelle colonie britannique. La ville, bâtie dans le cratère d'un volcan éteint, est située à l'extrémité d'une petite presqu'île, tour de formation volcanique, rattachée seulement au continent par une terre basse de 5 à 600 mètres de largeur environ, très facile à isoler au moyen d'un canal entre la pleine mer et la rade. Cette dernière est un magnifique bassin capable de renfermer une flotte immense et dans lequel on entre par une ouverture étroite entre deux autres cratères de volcans. Sur les rochers de ces cratères, il est très facile d'établir des travaux de défense qui mettent le port à l'abri de toute attaque. Déjà une redoute provisoire on assure l'entrée contre les invasions des Arabes, toujours prêts à attaquer les Anglais dans leur position...

«.....Que si maintenant nous avons à examiner l'origine de cette nouvelle acquisition de notre rival, serons-nous taxés d'ingrats préventions en croyant et reconnaissant ce mélange d'habileté, d'exécution et de différence dans le choix des moyens dont parlait sir Robert Peel quand il s'agit de la *civilisation en lutte avec la barbarie* ? Par adresse et par violence, un peu de gré et beaucoup de force, les Arabes furent successivement réduits à voir l'Angleterre établie à Aden d'abord un simple dépôt de houille pour la navigation des bateaux à vapeur ; puis il fut que queques soldats vinrent relever les premiers, et les uns et les autres restèrent. Un petit mur d'enceinte fut construit pour dix mille hommes, dit-on, le nombre de ces soldats, mais le mur se construisit et les soldats demeurèrent.

« Puis 1840 arriva, des bruits de guerre se répandirent, on craignait les représailles de la France, indignement mise de côté dans le traité d'Orient, et l'on se vit dans la dure nécessité d'occuper Aden avec sa rade et cette presqu'île si défendue qui commande la mer Rouge et peut facilement devenir un nouveau Gibraltar. Tout cela, bien entendu, pour résister aux attaques formidables de quelques marauders arabes, qu'on eût vus, sans cela, s'hâter hâter à des gains énormes provenant de vols de charbon faits sur la côte anglaise.

« Aujourd'hui, les rochers d'Aden sont couronnés de canons ; la porte unique de la ville se fortifie, et la garnison est déjà composée de deux régiments d'infanterie et de deux compagnies d'artilleurs indiens et européens.»

## ÉTATS-UNIS.

*Faux en écriture politique*.—On lit dans le *Courrier des États-Unis* :

« Nous disions naguère que si les whigs n'avaient pas réussi encore à faire de M. Polk un aussi grand scélérat que l'a été fait M. Clay par les démocrates, c'est que le premier était trop jeune encore pour être un aussi grand et aussi illustre citoyen que le second. Mais peu s'en est fallu, ma foi, que M. Polk n'eût l'honneur d'être brusquement dépouillé de sa robe d'innocence et marqué du stigmate de la plus fébrile infamie. Il y a quelques jours, un journal d'Utah, dans l'état de New-York, publia, à grands renforts de lettres majuscules, de points d'exclamation, un prétendu extrait des impressions de voyage d'un Américain, voire même d'un démocrate, M. Roerback, dans lequel on faisait raconter à ce touriste, comme quoi, en parcourant les états de l'Ouest et du Sud, pendant l'année 1836, il lui était arrivé un jour de tomber au milieu des esclaves de James K. Polk et de sentir ses cheveux se dresser d'horreur sur sa tête en voyant chacun de ces malheureux nègres porter à l'épaule les initiales de leur maître barbare, J. K. P., profondément gravées dans la chair au moyen d'un fer chaud.

« A cette épouvantable révélation, un cri de philanthropique indignation, de nérophilique pitié, s'est échappé de tous les cœurs whigs, et la stupeur a démesurément allongé les faces démocratiques dont les bouches sont demeurées d'abord muettes. Puis, il fallut voir comme on se disputait dans les bibliothèques l'œuvre innocente de M. Roerback. Whigs et démocrates feuilletèrent à l'envie les pages vierges du touriste, et y virent de leurs yeux le hideux récit des atrocités de M. Polk. Car il n'est venu à personne, d'abord l'idée de révoquer en doute, sinon la vérité du fait, au moins son existence typographique. Le moyen, je vous prie, d'imaginer qu'un journal s'amuse à faire à M. Roerback et Polk l'horrible plaisanterie de prêter gratuitement à celui-là une aussi infamante accusation contre celui-ci ! Et pourtant, on a beau parcourir le livre du voyageur, d'abord à la hâte, puis ligne par ligne, et mot par mot ; nulle part, on n'a retrouvé la page reproduite par la

Journal d'Ithaca. Peut-être est-elle dans une nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur? Non vraiment, car sans le bienheureux *pliff* qui vient de lui être donné, l'unique édition dont M. Roebuck se soit rendu coupable ne se serait épuisée que lentement, sous la dent rougeuse des vers, dans la poussière de quelques bibliothèques. Force a donc été de reconnaître que la révélation du journaliste d'Ithaca était le *biuz* le plus étonné que se soit jamais permis la presse américaine, si courtoisement d'ces jeux d'esprit. C'a été alors aux dévotés leur tour de faire de l'indignation vertueuse contre les whigs dont les baïonnes politiques descendent jus qu'à d'aussi horribles calomnies, dont l'habileté électorale n'hésite pas à recourir à d'aussi lâches moyens. Mais à mesure que la vérité s'est révélée dans tous ses détails, les deux partis ont eu, dans cette affaire, chacun sa part de honte et de confusion. Car il est établi, jusqu'à preuve contraire du moins, que si c'est un journal whig qui a fait la faute de prêter sa publicité et son enlèvement éditorial à cet ignoble mensonge, c'est un démocrate qui a eu l'étrange malice d'imaginer le fer rouge et d'en marquer à l'épaulé Les esclaves de M. Polk. Oui, c'est un démocrate, voire même un juge de paix démocrate, voire même un examinateur en chancellerie nommé par le sénat et le gouverneur démocrate d'Albany, c'est M. W. Lyon, en un mot, qui, suivant *affluavit* en bonne et due forme reproduit par les journaux, après avoir écrit de sa propre main la prétendue page de Roebuck, a chargé un certain D. McKinney de la recopier et de la porter au *Chronicle* d'Ithaca.

Voilà tout le secret de ce grand scandale, de cette étrange mystification qui devrait bien servir de leçon à l'un et à l'autre parti et les faire renoncer à cette étrange manœuvre électorale, que nous pourrions appeler le *faux en écriture politique*, car whigs et démocrates en sont venus à se fier un jeu de ces fabrications. Pendant que se débrouillait Pinobrogia Roebuck, les journaux démocrates s'amusent à mettre en circulation une prétendue lettre d'Henry Clay à M. Cassius Clay, son homonyme, lettre qu'ils auraient, disent-ils, ramassée sur le pavé de la rue, et dont les whigs n'ont l'authenticité, ou qui du moins, disent-ils, n'est jamais arrivée à son adresse, de sorte que si les démocrates ne l'ont pas fabriquée, ils l'ont volée. D'un autre côté, les fâcheux whigs reprochaient, il y a deux jours, avec des commentaires d'indignation, une lettre par eux attribuée à l'un des chefs de l'*Empire Club* démocratique, et le lendemain cette lettre était dénoncée comme fautive par celui auquel on l'a prêtée. En attendant que le code pénal américain s'arme d'un juste châtiement contre tous ces faussaires politiques, whigs et démocrates, l'opinion publique, dont ils sont justifiables, doit leur infliger la réprobation et les renvoyer dos à dos.

### LA FRÈRE BLANCHE.

Le voyageur qui va de Paris à Brest, dans les premiers jours de juillet, s'étonne du spectacle qui s'offre à ses regards, à mesure qu'il approche de la petite ville de Guingamp. Aux deux bords de la route, sont agenouillés çà et là ou couchés sur de pauvres grabats de paille ou de fougère des aveugles, des paralytiques, des malades, des infirmes de toute nature, montrant à l'œil du passant leurs plaies et leurs membres estropiés, en implorant sa pitié par leurs gémissements. Une foule de passants, groupés par familles et par cantons, s'avancent au milieu de ce cortège de la misère et de la douleur. Les femmes, faisant bande à part, récitent à haute voix le rosaire; les hommes chantent des cantiques en langue bretonne. De distance en distance s'ouvre sur le chemin une tente ou une cabane de feuillage, dans laquelle est dressée une longue table recouverte d'une nappe blanche: un pain de froment, cuit la veille, un cône de beurre ouvragé, qui figure un clocher gothique ou tout autre symbole religieux, s'élève dans une assiette ornée de fleurs peintes en couleurs éclatantes, une cruche de *chysiré* (d'hydromède), breuvage favori des anciens Bretons, et deux bûches rustiques en bois invitent le voyageur à entrer pour réparer ses forces. Mais ce qui paraît de nature à les réparer encore mieux et qui étonne le plus le voyageur, c'est la vue d'un brasier lointain, allumé comme un phare sur la plate-forme d'une tour, pour le guider la nuit vers le but de son pèlerinage.

Telle est la physionomie que présente le chemin du Pardon de Guingamp, la veille du premier dimanche de juillet, et qu'il présentait cette année. En entrant dans la ville, les pèlerins se rendent sur la place publique, à l'est émité de laquelle jaillit une fontaine placée sous la protection de Notre-Dame de-Bon-Secours. Rien de plus élégant et de plus utile à la fois que cette œuvre d'art, exécutée au milieu du quinzième siècle par les ordres du duc de Bretagne Pierre II, comte de Guingamp, et restaurée sur l'ancien modèle en l'année 1717, par Corlay surnommé le *sculpteur de Châteaulandren*. Elle se compose de trois rangs circulaires de bassins d'airain décroissant insensiblement de la base au sommet. Le premier est entouré de griffons accroupis qui laissent de l'eau par la gueule. Le second, de syrens, les bras croisés sur la poitrine dans l'attitude de la pudeur, et du sein desquelles jaillissent mille filets d'eau. Des anges ornent le troisième, qui domine la Sainte-Vierge, les deux bras ouverts. C'est à elle que les pèlerins vont rendre leurs premiers hom-

mages: ils se lavent, dans sa fontaine, les mains, le front et le visage, et, une fois purifiés de la poussière du chemin, ils se dirigent vers son église, qui faisait anciennement partie du château et était la chapelle ducal. Là, on est témoin d'un spectacle qui peut faire sourire de pitié l'homme assez malheureux pour ne pas croire, mais qui fait monter aux yeux des chrétiens les plus douces larmes du cœur. Les pèlerins se prosternent vers le seuil de la porte; puis, se relevant et se dirigeant vers un tableau en bois peint, qui présente en relief l'image des pieds, des mains, du cœur et de la couronne d'épines du Sauveur, ils baissent avec foi ces chers et sacrés gages du bonheur de l'humanité; ils font toucher leur front brûlant à la couronne d'épines, ils appliquent leurs mains enflées par la fatigue du voyage sur les flancs de Notre-Seigneur, et vont s'agenouiller devant deux reliquaires qui contiennent des restes des saints Pierre, Paul et Pie V, collant avec respect leurs lèvres tour à tour sur la vitre qui les protège. Plusieurs s'approchent ensuite de la table sainte. La longueur d'un voyage, quelquefois de plus de vingt lieues, joint à un jeûne de onze ou douze heures au moins, ne peut les empêcher de remplir cette sainte pratique. Ils poussent même la piété jusqu'à faire à genoux, tout épuisés qu'ils sont, le tour de l'église en l'honneur de la Mère de Dieu; mais aussi sont-ce des mères qui se dévouent à ce martyre! J'en vis une, une vieille paysanne, — je ne l'oublierai jamais. — le cœur se foudrait en la voyant; elle se traîna avec tant de peine! Je m'approchai d'elle: "Vous vous tuez, ma chère femme, lui dis-je, Dieu ne veut pas que vous vous épuisez ainsi. — Et mon fils! s'écria la malheureuse mère en sanglotant; et mon fils qui se meurt!" Je n'eus pas la force d'insister; je n'y tenais plus; je sortis précipitamment pour cacher mon émotion.

Une chapelle latérale de l'Église est particulièrement en vénération auprès des pèlerins. On la nomme la chapelle du Portail. Elle a vue sur la rue par une claire-voie, qui permet d'assister du dehors à la messe qu'on y célèbre. Tout autour, il y a des niches ogivales où sont placées les statues en granit des douze apôtres, à qui l'on avait couronné le front de fleurs et chargé les mains de bouquets ornés de rubans, à l'occasion de la fête. La statue de la Sainte-Vierge elle-même, vêtue d'une robe de satin blanc semée d'étoiles d'or et le front ceint d'un diadème en pierreries, apparaissait avec son enfant dans ses bras au-dessus de l'autel, sur un fond de draperies d'argent peintes à fresques, ornées des hermines de Bretagne: devant elle brûlaient des cierges sans nombre, don de la piété populaire; à la voûte était suspendu un petit navire, *ex-voto* de quelque marin sauvé du naufrage par l'intercession de Marie; aux murs, des robes et des chemises d'enfant, des bonnets de soie à carreaux, bordés de galons, comme ils en portent dans les campagnes, des petits *Jésus* de cire rose, grâces de reconnaissance et d'amour offerts par les sœurs ou les mères; sur l'autel, aux pieds de la Vierge, une offrande non moins charmante: de blondes chavelures de jeunes filles, sacrifiées à la douce patronne des mères des enfants et des vierges, en holocauste pour un frère ou pour un fiancé exposé aux caprices des flots ou au yatagan des Arabes; et au milieu de ces harmonieuses et si touchantes de la religion et de la nature, une piété, un recueillement plus admirables encore qui les divinisaient en quelque sorte. Ces actes particuliers de dévotion ne sont toutefois que le prélude de la grande cérémonie qui a lieu le soir, et à laquelle prennent part non seulement les pèlerins, mais toute la population de Guingamp: je veux parler de la procession de la *frère blanche*. Je ne connais pas d'association qui ait une origine plus véritablement libérale, dans la belle acception de ce mot tant de fois profané. Elle ne date pourtant pas de cette ère d'égalité dont nous sommes si fiers, elle remonte aux temps que l'on flétrit en France du nom odieux de féodaux, et qui étaient pour la Bretagne, terre où la servitude n'a jamais pu germer, une époque où les droits de tous étaient garantis par des lois. Née sous le règne de Pierre II, qui sanctionna son existence, vers l'an 1156, en acceptant le titre d'abbé laïque de la frère, elle avait pour but, dit le diplôme des confrères, dont j'ai un exemplaire sous les yeux, d'entretenir l'union et la *bonne intelligence parmi les trois états*: le clergé, la noblesse et les bourgeois de Bretagne. Sur sa bannière était écrite cette devise en lettres d'or: *Functus triplex difficultè rumpitur*, avec la traduction bretonne: *Fun tri-neud a-vech ez torrer*.

Les papes confirmèrent son érection par des bulles où ils accordaient à ses membres des indulgences ou pardons; l'une d'elles, datée du 3 avril 1619, est ainsi conçue:

"Puisqu'il est vrai que dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la ville de Guingamp, évêché de Tréguier, il existe depuis longtemps une confrérie de fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe, de différents états, canoniquement érigée sous l'invocation de la glorieuse



Vierge Marie, et nommée la *Frérie blanche*; voulant de plus en plus animer la piété et engager chacun à s'inscrire en ladite confrérie, nous accordons indulgence plénière à tous les fideles chrétiens, de l'un et de l'autre sexe, au jour de leur entrée dans cette confrérie; à tous les confrères qui, vraiment pénitents, confessés et communiés, visiteront ladite église de Notre-Dame-de-Guingamp aux jour et fête de la Visitation de la bienheureuse Vierge Marie, qu'on a coutume de célébrer chaque année le second jour de juillet, prieront dévotement pour la conservation de l'union et de la paix entre les princes chrétiens.... donneront l'hospitalité aux pauvres pèlerins, feront la paix avec leurs ennemis ou la procureront à d'autres, ramèneront enfin doucement dans la voie du salut quelque malheureux égaré."

Que sont, près de cela, les sermons de fraternité débités par nos démagogues et nos modernes philosophes? Les statuts de la confrérie ne sont pas moins remarquables. Ces statuts font un devoir à chacun des membres de se trouver sans faute à l'assemblée annuelle: 1o. pour assister à la messe et à la procession; 2o. pour renouveler la paix et l'union entre les trois états, raccommoier les petits différends et les mésintelligences, s'il s'en était glissé entre quelques-uns pendant l'année; 3o. pour recevoir les abbés, qui se changent tous les ans, observant fidèlement l'alternative entre MM. les nobles et MM. les bourgeois pour recevoir ces abbés; 4o. pour inscrire les noms de tous ceux qui se font recevoir et signer les articles et conclusions arrêtés, le tout à la gloire de Jésus et de Marie.

A l'exemple des ducs de Bretagne, les personnes le plus haut placées dans la hiérarchie bretonne, comme celles de la plus basse condition, s'enrôlaient, toutes égales en droit, dans cette société catholique et nationale dont le Comité du Salut public devait jouer, trois cents ans plus tard, la parodie sanglante sur les tréteaux révolutionnaires, et dont les communistes de nos jours jouent la contre-partie burlesque au milieu des sifflets de toutes les honnêtes gens; tant il est vrai que le génie de l'erreur ne peut rien tenter que la religion catholique n'ait fait avant d'une manière sérieuse et sublime.

Le lundi du pardon, troisième jour de la fête, avait lieu, sur la place publique, un banquet fraternel où tous les membres de la confrérie étaient admis, et tous les rangs confondus sous le niveau de l'égalité chrétienne. La révolution détruisit ces pieuses et patriotiques agapes, qu'elle remplaça par des banquets civiques. Aujourd'hui, la partie religieuse de la fête, la procession, survit seule, et qui l'a pu voir en ces jours-ci, l'a vue telle qu'elle était au quinzième siècle; car on y suit religieusement l'ordre accoutumé d'autrefois. A l'issue des premières vêpres, la procession sort précédée par la croix, en chantant le *Veni Creator*; elle décrit un cercle immense autour de l'ancien château, repasse devant la principale porte de l'église, longe la levée triangulaire de la place publique au centre, aux angles de laquelle s'élevaient trois énormes pyramides de fagots et d'ajours, surmontées chacune d'un étendard orné de rubans portant les mots: *Ave Maria*; puis, faisant le tour de la place, au chant des litanies de la Vierge, et au son d'une musique guerrière, elle rentre enfin dans l'église.

Le défilé dure plus d'une heure et demie, car le nombre des personnes qui composent la procession s'élève souvent à près de trente mille.

Suite et fin au prochain numéro.

LE SOUS-SIGNÉ venant de recevoir de Londres, un assortiment complet D'OUTILS POUR RELIURE,

informe très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt à exécuter tout les RELIURES de LIVRES dans tout style et à des prix très réduits.

O. BEAUCHEMIN.  
Rue Notre Dame, No. 114.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

AVIS AUX FABRIQUES.

SI QUELQUE FABRIQUE avait besoin d'un ORGANISTE, ou de peintures, transparents etc. pour l'ÉGLISE; elle n'a qu'à s'adresser au Bureau de cette feuille.

Montréal, 8 octobre 1844.—4.c.p.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LANTIER, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.  
S'adresser à l'Evêché.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ facteur d'orgues, informe respectueusement MM les Curés, et Marguilliers qu'il est prêt à entreprendre des ORGUES de toutes dimensions aux conditions les plus favorables pour le paiement. Il soumettra son ouvrage aux connoisseurs, dans cet art, si on l'exige; et si l'instrument n'est pas conforme au désir, il s'oblige à le garder.

JOSEPH CASAVANT.

Ste. Thérèse de Blainville, 9 octobre 1844.

AVIS IMPORTANT.

LE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY appelle sérieusement l'attention des habitants des townships de l'Est du Bas-Canada en général aux conditions très avantageuses des excellentes terres dans toutes les sections de cette belle partie de la province, qu'on peut au moment à se procurer.

La Compagnie offre en vente, sans réserve, toutes leurs TERRES avec des titres incontestables, sur un CREDIT de QUATORZE ANNÉES, requérant seulement l'intérêt annuel pour les dix premières années, et SANS AUCUNS PAYEMENS à la RENTRÉE, aux prix variés de dix chelins par acre, selon la situation.

La Compagnie desire particulièrement faire envisager les avantages de ses offres, aux jeunes gens de cette portion de la société, qui sont en état de s'établir eux-mêmes dans le voisinage de leurs parents et amis, plutôt que de laisser tous leurs ancêtres associés, pour chercher une existence incertaine dans les régions éloignées de l'Ouest.

La Compagnie ouvre maintenant un nouvel établissement à Metcalf, dans le township de Roxton, sous la surveillance locale de Alexander Rea, Eccl., où on peut se procurer les terres à la distance de cinquante milles de Montréal, et au delà de trente milles de navigation en bateau à vapeur de cette cite et de Québec, ainsi que de Lac Champlain et de New-York. Cet établissement avec ses terres adjointes, comprenant environs 100,000 milles acres, offre un avantage très favorable à la grande population des seigneuries canadiennes depuis Sorel jusqu'à la ligne provinciale; on y parvient facilement par de bons chemins au delà de sept milles de Metcalf; et un bon chemin est maintenant en construction pour communiquer aux dites seigneuries, ce qui fera une communication très avantageuse quand il sera complété depuis la rivière St. François à Montréal, distance d'environ 75 milles. Dans toutes autres sections des townships de l'Est, la Compagnie a à vendre de très BONNES TERRES faciles d'accès et convenables pour les émigrés ou autres.

Les applications doivent être adressées à A. T. GALT, Ecuyer, Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke, et aux agents suivants:—

- R. A. Young, Ecuyer, N. P. . . . . Québec.
- James Coult, Ecuyer, . . . . . Montréal.
- Smith Leitch, Ecuyer, . . . . . Port St. François.
- Alexander Rea, Ecuyer, . . . . . Metcalf, Roxton.
- Horace Lyman, Ecuyer, . . . . . Cranby.
- David Wood, Ecuyer, . . . . . Shefford.
- L'hon. P. H. Kouton, . . . . . Brome.
- Thomas Tait, Ecuyer, . . . . . Melbourne.
- John Wadleigh, Ecuyer, . . . . . Kingston.
- J. L. Marer, Ecuyer, . . . . . Drummondville.
- Joshua Foss, Ecuyer, . . . . . Eaton.
- Thomas Gordon, Ecuyer, . . . . . Campton.
- P. Hubbard, Ecuyer, . . . . . Standstead.

La compagnie a aussi obtenu la permission de référer à

- L'hon. T. C. Aylwin, M. P. P. . . . . Québec.
- D. M. Armstrong, M. P. P. . . . . Berthier.
- Dr. Bouthiller, M. P. P. . . . . St. Hyacinthe.

Et généralement aux principaux Messieurs d'influence dans le Canada Est.

Sherbrooke, 28 août 1844.

Les journaux anglais et français dans Montréal et Québec, sont requis d'insérer l'annonce ci-dessus, une fois par semaine, jusqu'à contre ordre.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROTON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTKB.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTKB.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.